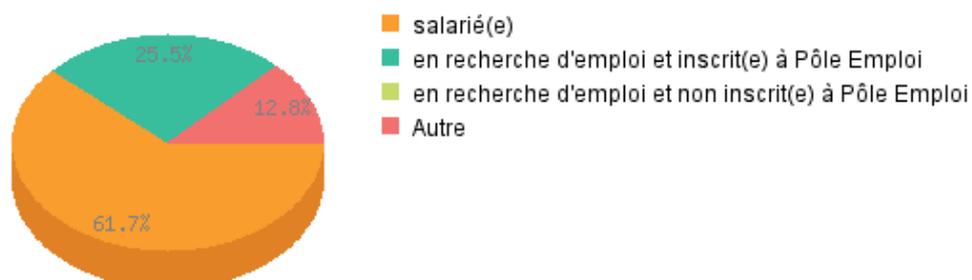
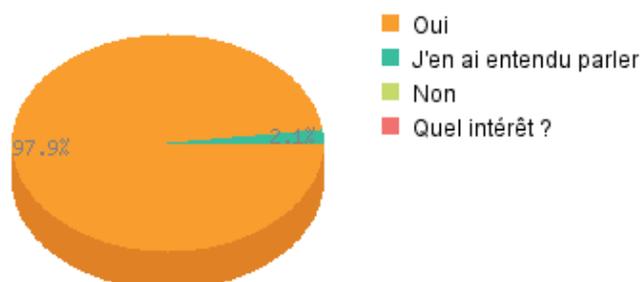


# Analyse de notre enquête sur la VAE

1. Votre situation actuelle en matière d'emploi. Vous êtes :



2. Connaissez-vous le terme de VAE, Validation des Acquis de l'Expérience ?



3. Vous connaissez la VAE, elle pourrait répondre à vos attentes mais cela vous semble compliqué ?

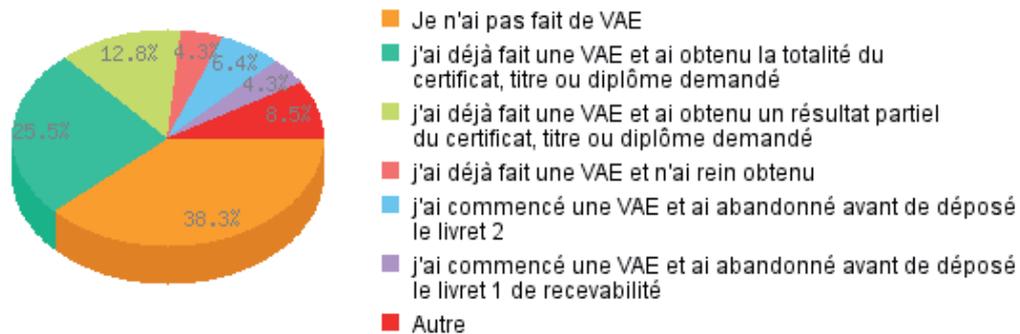
**Une vision positive du dispositif à près de 80 %**



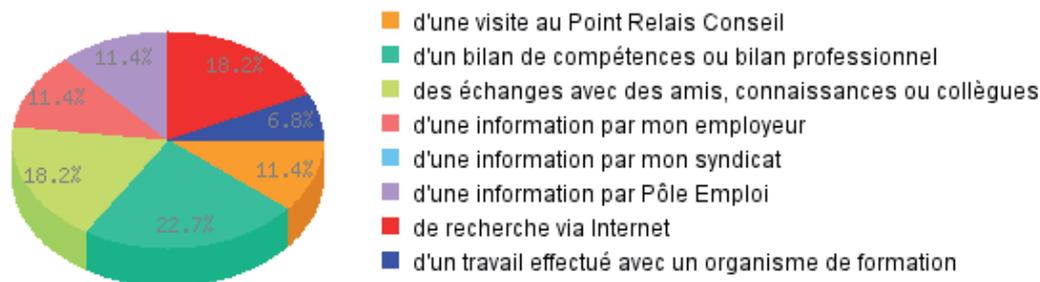
4. Votre expérience de la VAE

Un panel équilibré de participants à ce questionnaire :

- Un tiers des participants ont achevé le parcours jusqu'à la présentation à l'examen.
- Un tiers a démarré le parcours sans l'achever
- Un tiers n'a pas commencé de VAE



### 5. Vous vous êtes informé(e) ou engagé(e) sur une VAE à la suite



Dans notre panel de réponse,

**L'impact le plus important d'engagement d'une VAE s'avère le Bilan de Compétences ou le Bilan Professionnel à 23 %.**

En deuxième lieu, ex æquo, les relations personnelles et les recherches personnelles à 18 % chacune.

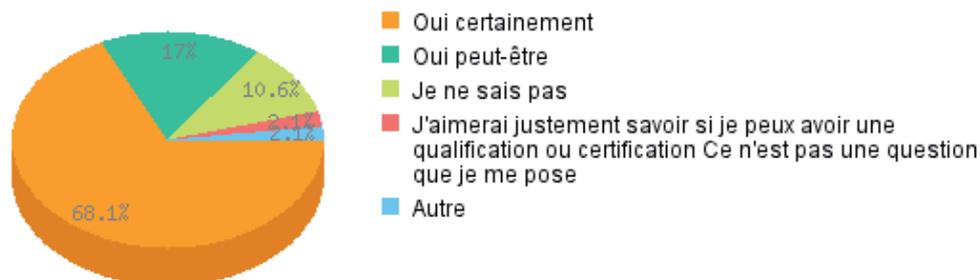
En quatrième lieu : l'entreprise

Il est à noter que les partenaires sociaux représentés par les syndicats ne semblent pas promouvoir, pour la plupart, cet axe de qualification.

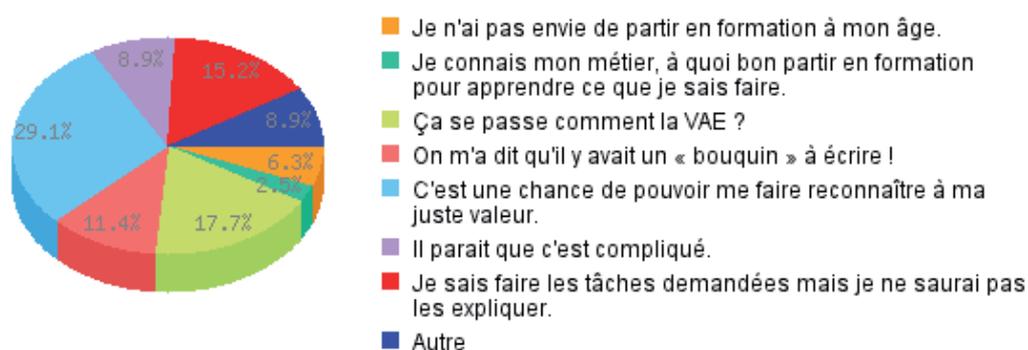
Considérant le rôle important, sinon primordial, que revêt la VAE dans la réforme de la formation professionnelle et dans la promotion sociale et personnelle des personnes, il semblerait intéressant d'entrer le Bilan de Compétences, pour tous les salariés, dans le cadre du Compte Personnel de Formation. il n'est fait état dans la loi El Khomri que pour les personnes ne pouvant bénéficier de cette prestation dans le cadre du Congé Individuel de Formation.

6. Vous pensez que vos compétences valent bien un diplôme, titre ou certificat que vous n'avez pas :

un ressenti nettement positif à 68 %, mais un doute quand à la valeur des diplômes, titres ou certificats obtenus par ce dispositif existe pour plus d'une personne sur 4 (28 %).



7. Au sujet de la VAE, vous êtes-vous posé les questions ou dit les propos suivants



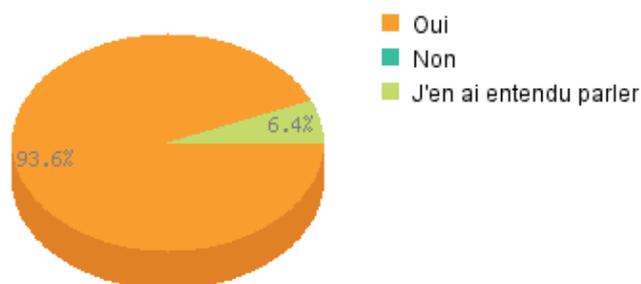
Vision positive pour près de 30 % des participants.

La VAE reste néanmoins entachée de freins pour plus de 2 personnes sur 3.  
Le dispositif fait peur, paraît compliqué.

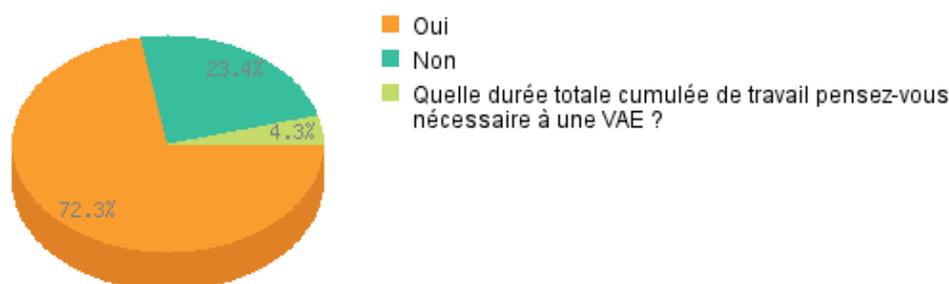
Il semblerait que la grande majorité des participants a perçu les faits suivants :

- l'écriture du dossier est une formation en soi,
- il n'est pas nécessaire de « partir » en formation pour réaliser la démarche.

8. Pensez-vous ou savez-vous que la VAE peut vous permettre d'obtenir la totalité d'un diplôme, certificat ou titre ?



9. Pensez-vous ou savez-vous que la VAE peut vous permettre d'obtenir certaines Unités d'un diplôme, certificat ou titre que vous conservez 5 ans, le temps d'acquérir les autres ?



Pour certains certificats, les unités acquises le sont même à vie.

10. Quelle durée totale cumulée de d'activité professionnelle ou bénévole pensez-vous nécessaire pour pouvoir faire une VAE ?

La durée nécessaire, actuellement, est de 3 ans d'expérience professionnelle, extra-professionnelle ou bénévole.

La réforme El Khomri prévoit d'en réduire la durée et d'inclure les périodes en alternance.

### 11. Sur combien de mois pensez-vous qu'une VAE puisse se faire ?

Il est fréquent d'indiquer que le travail de la VAE nécessite 120 à 150 heures de travail.

Dans cette durée il faut compter :

- le temps de repérage des situations qui peuvent exprimer son plus haut niveau de compétences par rapport aux activités du référentiel. (Ce repérage est surtout du temps de réflexion.
- le temps d'analyse de ces situations (comment je fais concrètement pour arriver à ce niveau de compétences.

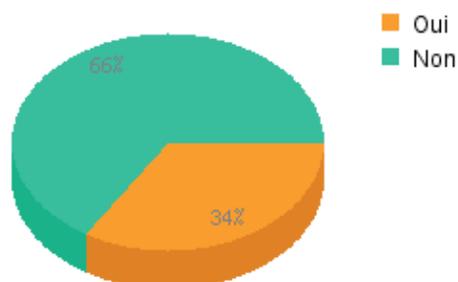
- le temps d'écriture et de mise en page du livret 2.

120 heures, c'est une demi-journée par semaine durant un an (ce qui nécessite déjà un investissement important en plus de son activité ou ses activités habituelles).

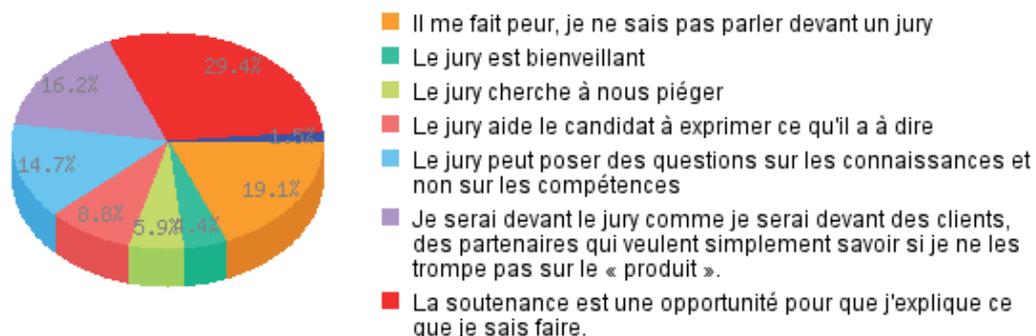
C'est 1 mois ½ à 20 heures par semaine pour quelqu'un qui vient de perdre son emploi. Le travail de la VAE peut être un élément dynamisant dans un tel contexte et permet de préparer différemment son CV, les entretiens. Répertorier ce qui exprime ses compétences, l'analyser pour l'expliquer correspond à ce que peut demander un futur employeur.

### 12. L'oral devant le jury :

Savez-vous qu'il n'est pas obligatoire ou systématique pour diplômés, titre ou certificat jusqu'au niveau IV (bac) ?



### 13. Comment pensez-vous à l'oral, comment le percevez-vous ?



60 % des participants ont une représentation positive de la soutenance devant le jury.

25 % ont une appréhension certaine de l'oral.

15 % considèrent que le jury peut poser des questions de connaissance et non de compétences. Ce % doit refléter des situations avérées d'oraux où les questions posées peuvent ne pas être en cohérence avec le rôle attribué aux membres des jurys.

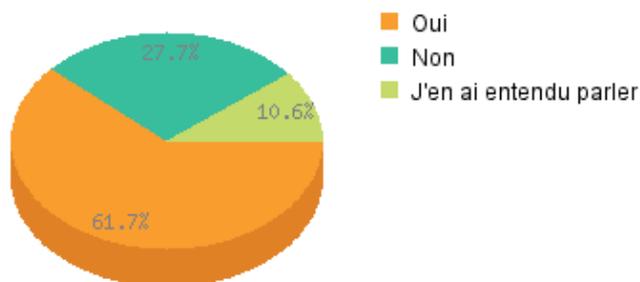
### 14. Avez-vous entendu parlé de l'accompagnement à la VAE



Les participants ayant connaissance de la possibilité d'un accompagnement semblent plébisciter cette possibilité.

Une personne sur 6 manque d'information à ce sujet.

15. Savez-vous que vous pouvez mobiliser 24 heures pour être accompagné(e) dans votre démarche ?



Si l'existence de l'accompagnement n'est pas connue dans 17 % des réponses, le manque de précision à son sujet est indiqué dans 38 % des réponses.

16. Savez-vous que l'accompagnement peut être pris en charge dans différents cadres ?



Un rappel : le CIF reste actuellement toujours en vigueur pour les fonctionnaires, il a été remplacé par le CPF, auquel les heures de DIF existantes ont été versées, depuis 2015.

Le CPF doit ainsi permettre pour la plupart des personnes ayant ouvert leur compte de bénéficier des 24 heures possibles pour l'accompagnement.

17. Quelles questions vous posez-vous vis-à-vis de cette démarche de VAE ?

**les questions et nos réponses**

**<http://matransitionprofessionnelle.fr/wp-content/uploads/vos-questions-et-nos-r%C3%A9ponses.pdf>**